



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce qu'il fallait retenir du Conseil municipal du 7 février 2026

Réuni le 7 février 2026, le Conseil municipal de Nîmes revêtait un caractère tout particulier. Dernier conseil de la mandature, il était également le dernier présidé par Jean-Paul Fournier après 25 années comme premier magistrat de la Ville. À cette occasion, les élus ont adopté plusieurs délibérations importantes traduisant les priorités municipales en matière de solidarité, de qualité du cadre de vie, de petite enfance, de sport et de renouvellement urbain. Soutien aux associations, renforcement de l'offre d'accueil de la petite enfance, lutte contre les incivilités, rachat d'équipements sportifs et grands projets d'aménagement : retour sur les décisions marquantes de cette séance symbolique.

Solidarité : un soutien aux sinistrés de Mayotte

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association nîmoise Jeunesse Mahoraise, engagée dans la promotion de la culture mahoraise et la solidarité internationale. Cette aide permettra de soutenir l'envoi d'un second conteneur d'aide humanitaire à destination de Mayotte, durement touchée par le cyclone Chido en décembre 2024. Par cette décision, la Ville de Nîmes réaffirme son engagement aux côtés des associations locales œuvrant pour l'intérêt général et l'entraide envers les populations sinistrées.

Petite enfance : renforcer l'offre d'accueil et sécuriser son fonctionnement

Le Conseil municipal a réaffirmé son engagement en faveur de la petite enfance à travers plusieurs décisions structurantes.

Il a d'abord validé l'attribution d'une subvention d'investissement pouvant atteindre 200 000 € pour accompagner le transfert et l'extension de la crèche Jean Macé, permettant d'augmenter sa capacité d'accueil.

En parallèle, la Ville a voté les subventions de fonctionnement 2026 en faveur des gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et des associations œuvrant pour la parentalité, soutenant ainsi un réseau représentant plus de 1 200 places d'accueil sur le territoire.

Enfin, le Conseil a adopté les nouveaux règlements relatifs à la Prestation de Service Unique (PSU) pour les crèches municipales, garantissant une application harmonisée

des règles fixées par la CAF et la sécurisation de ces financements, sans incidence financière pour la collectivité.

Renouvellement urbain : lancement de la deuxième phase du projet Hoche Université

Le Conseil municipal a acté le lancement de la deuxième tranche du projet de renouvellement urbain Hoche Université, à l'est du centre-ville. Cette nouvelle étape permet de transformer de vastes emprises aujourd'hui peu occupées en un quartier de ville attractif, mixte et durable, intégrant logements, commerces, équipements publics et développement de la vie universitaire. Le projet prévoit notamment l'amélioration des mobilités, le renforcement des transports collectifs, la création d'un grand parc public et la sécurisation hydraulique d'un secteur historiquement exposé aux risques d'inondation. La Ville confie la réalisation de cette opération structurante à la SPL AGATE, dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 13 ans, pour un montant prévisionnel de 27,4 M€ HT dédié aux équipements d'infrastructures.

Sport : un choix responsable pour sécuriser les équipements sportifs municipaux

Le Conseil municipal a approuvé le rachat du Stade des Antonins et du complexe sportif de la Bastide, faisant le choix de la responsabilité et de l'intérêt général face à un contexte économique et sportif profondément modifié.

En se portant acquéreur de ces équipements au prix exact des estimations des Domaines, pour un montant global de 9,53 M€ HT, la Ville sécurise des infrastructures stratégiques pour le sport nîmois, tout en tournant définitivement la page d'un projet privé qui n'a pu aboutir.

Cette acquisition permet de garantir des conditions stables d'entraînement et de compétition pour le Nîmes Olympique, tout en ouvrant ces équipements à d'autres clubs professionnels et amateurs. Elle s'inscrit dans une stratégie municipale visant à mutualiser les usages, maîtriser les coûts publics et structurer durablement un véritable pôle sportif municipal, au service du dynamisme sportif local et de la formation des jeunes.

Propreté urbaine : des sanctions renforcées contre les dépôts sauvages

Le Conseil municipal a adopté de nouvelles mesures visant à renforcer la lutte contre les dépôts sauvages et les comportements inciviques qui dégradent l'espace public. Malgré les moyens importants mobilisés par la Ville pour assurer la propreté urbaine, ces pratiques portent atteinte à la salubrité, au cadre de vie et à l'image de Nîmes. Afin de renforcer l'efficacité du dispositif existant, la collectivité a décidé d'actualiser la grille des coûts d'intervention, afin qu'elle reflète les dépenses réelles engagées, et de revaloriser le montant forfaitaire des sanctions administratives, porté de 64 € à 150 €. Cette évolution vise à renforcer le caractère dissuasif des sanctions, responsabiliser les contrevenants et garantir une participation équitable aux coûts supportés par la

collectivité, dans un objectif clair : préserver un cadre de vie propre, respectueux et apaisé pour l'ensemble des Nîmoises et des Nîmois.

Contacts Presse

Amélie Bozio
Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux
Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56 / 06 60 13 15 48
Isabelle.lecaux@ville-nimes.fr